

PROJET PÉDAGOGIQUE AU P'TIT HETRE

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS - PARENTS



SOMMAIRE

A/ UN LIEU D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

- Les principes fondamentaux
- Les fonctions du lieu
- Les moyens mis en place

B/ LE FONCTIONNEMENT DU LAEP « AU P'TIT HÊTRE »

- Les modalités d'accueil
- En-dehors de l'accueil



Conformément à la circulaire CNAF 2015-11 du 13 mai 2015, « *Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) participent à l'accompagnement précoce de la fonction parentale en ce qu'ils favorisent la qualité du lien d'attachement entre les parents et les jeunes enfants* ».

Le LAEP est une structure au fonctionnement souple. C'est un espace convivial où les enfants âgés de moins de 4 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent sont accueillis de manière libre et sans inscription. Il doit constituer un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Il doit être ouvert sur des temps déterminés par des accueillants formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

La participation doit être basée sur le volontariat, l'anonymat, la confidentialité et la gratuité. Les accueillants ne doivent pas être positionnés dans des fonctions d'expertise ou de conseils et les jeux et les activités éventuels doivent constituer des supports destinés à favoriser et à conforter la relation entre adultes et enfants. C'est un lieu de rencontre, d'écoute, de parole et de réassurance.

A/ Un lieu d'accueil et d'accompagnement à la parentalité

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

- L'accueil de l'enfant s'effectue en présence d'au moins un de ses parents ou d'un responsable légal : pendant la durée de l'accueil, l'enfant est sous la responsabilité de son parent ou de l'adulte qui l'accompagne ;
- Les jeux et les activités sont des supports destinés à favoriser la relation entre adultes et enfants : le LAEP n'est pas un lieu d'animation. Il ne propose pas un programme d'activités ;
- La participation au LAEP est basée sur le volontariat et l'anonymat. Elle repose sur une libre adhésion des familles, l'accueil est souple, sans formalité administrative, sans rendez-vous préalable de **09h00 à 12h00**.
- L'accès est gratuit ;
- Les accueillants sont tenus à une obligation de discrétion et de confidentialité. Toutefois, ce principe de confidentialité doit être levé partiellement à l'égard des autorités administratives et judiciaires lorsque les dispositions en vigueur y obligent les intervenants *«(article L.226-2-1 et L. 226-2-2 du code de l'action sociale et des familles sur la transmission des informations préoccupantes) »* ;
- « Les interventions des accueillants s'appuient sur l'écoute et l'observation de l'enfant d'une part et des parents d'autre part. Elles favorisent les interactions entre l'enfant et son parent, mais également entre les autres enfants accueillis et les adultes qui les accompagnent ».



LES FONCTIONS DU LIEU



Le fonctionnement du LAEP « Au P'tit Hêtre » est structuré autour de **4 objectifs** :

- Accompagner le parent dans sa fonction parentale et éducative.
- Favoriser l'éveil et la socialisation des enfants.
- Renforcer la relation enfant-parent.
- Ouvrir la relation au lien social, rompre l'isolement.

Le LAEP est un lieu de partage favorable pour s'interroger, faire part de ses inquiétudes. Pour l'adulte, c'est un lieu dans lequel il pourra prendre confiance dans sa fonction parentale et être reconnu comme premier éducateur de son enfant, valoriser ses compétences et créer ses propres repères.





LES MOYENS MIS EN PLACE

■ DES LOCAUX ADAPTÉS

L'espace dédié au Lieu d'Accueil Enfants Parents est une salle de 62 m² qui dispose d'un espace de change et de toilettes pour enfants.

Différents espaces sont organisés : espace moteur et sensoriel, jeux d'imitation, jeux de table... Les supports proposés changent en fonction des séances. Les espaces sont investis librement.

À l'arrivée d'une nouvelle famille, il est important d'accorder un temps individuel afin de faire connaissance et d'expliquer le fonctionnement en s'appuyant sur le règlement intérieur.



■ LES ACCUEILLANT.E.S

Le LAEP fonctionne avec une équipe d'accueillant.e.s.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est systématiquement animé par 2 accueillant.e.s

Des temps de concertation et de supervision seront organisés régulièrement entre ces intervenants.



■ LA POSTURE DES ACCUEILLANT.E.S

L'accueil et le départ sont deux moments importants : dans la mesure du possible, un temps individualisé sera proposé par les accueillant.e.s. Un tableau permet d'inscrire les personnes au fur et à mesure de leur arrivée.

Les accueillant.e.s ont pour objectifs :

• Favoriser la socialisation et l'autonomie

Il permet à l'enfant de développer sa créativité, son rapport à lui-même et au monde. Il fait connaissance avec une petite collectivité d'adultes et d'enfants dans un environnement adapté, sécurisé et bienveillant. **Il s'agit de faire de la première socialisation une expérience sécurisante.**

• Enrichir l'éveil

L'équipe éducative met à disposition ou permet :

- Un espace adapté et de jeux variés.
- Des situations permettant à l'enfant de développer ses sens et son langage, ses moyens d'expression...
- Du jeu libre, vecteur de communication entre l'enfant et son parent.
- Des histoires, des chants et comptines, de la musique, de la peinture...

• Nourrir la relation enfant-parent

Les professionnel.le.s permettent au parent d'être disponible pour son enfant sans ses contraintes quotidiennes.

Le parent peut observer son enfant dans un autre contexte que le contexte habituel, cela lui permet de porter un autre regard.

• Accompagner la séparation enfant-parent

Il s'agit de permettre à chacun de prendre de la distance, de s'y sentir autorisé ou encouragé, d'être rassuré, en prenant le temps nécessaire.

• Favoriser l'échange entre les parents, rompre l'isolement



B/ Le fonctionnement du LAEP « Au P'tit Hêtre »

Chaque LAEP définit ses règles de fonctionnement dans le respect des principes fondamentaux.

LES MODALITÉS D'ACCUEILS

■ UN ACCUEIL CONVIVIAL

Le LAEP est un lieu de partage favorable pour s'interroger et échanger. Pour l'adulte, c'est un lieu dans lequel il pourra prendre confiance dans sa fonction parentale et être reconnu comme premier éducateur de son enfant, valoriser ses compétences et créer ses propres repères.

■ LES RÈGLES DE VIE POUR L'ENFANT ET SON PARENT

Il existe certaines règles pour garantir le bon fonctionnement du lieu :

• Pour le parent :

Dans l'intérêt de la relation parentale et de la sécurité affective de l'enfant, le parent ne peut s'absenter pendant l'accueil (même pour aller fumer une cigarette ou téléphoner).

Selon le principe de « La Maison verte », ... « *La présence de l'adulte référent soutient entre autres le cheminement nécessaire vers une séparation (crèche, école...)* ».

Au LAEP, le parent est disponible psychiquement pour son enfant. Les parents sont tenus à une obligation de discrétion et de confidentialité.

• Pour les enfants :

Ne pas sortir de la pièce.

Il doit retirer ses chaussures pour aller dans l'espace motricité et dans l'espace bébés.

S'asseoir autour de la petite table quand il mange (collation). Cette situation permet d'aborder avec les parents, la question des règles et de favoriser les échanges / discussions sur des sujets comme l'alimentation.

Les règles lui permettent... De développer du lien social (il faut être capable de prêter un jeu pour pouvoir jouer à deux).

■ DES INFORMATIONS POUR ACCOMPAGNER LES PARENTS

Dans le quotidien, les familles peuvent se questionner sur différents sujets (sommeil, alimentation ...) des documents seront mis à disposition et alimenteront les échanges avec les accueillant.e.s

EN-DEHORS DE L'ACCUEIL

■ DES SUPERVISIONS RÉGULIÈRES ET OBLIGATOIRES

Les temps de supervision favorisent la réflexion de l'équipe sur ses pratiques. Elle aide chaque accueillant.e à analyser sa pratique, la questionner, repérer et comprendre ses émotions.

La supervision est une aide indispensable à la fonction d'accueillant, une instance d'échange et de régulation des pratiques.

■ LES RÉUNIONS

Les réunions d'équipe ont lieu avant chaque supervision.

Pour les accueillant.e.s, c'est l'occasion d'échanger des informations, de réfléchir à la mise en œuvre des modalités d'organisation, ou de réguler ou faire évoluer le fonctionnement par rapport au projet initial.

■ LE PARTENARIAT

Une instance de pilotage est créée, réunissant partenaires, financeurs, familles pour consolider, suivre et évaluer le projet.

